

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 8 (1916)
Heft: 5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Abonnement: 3 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'U.S.F.S. Par intérim: G. Heymann
Téléphone 1808 • • Kapellenstrasse 6 • • Compte de chèques N° III 1366
Parait tous les mois

o Expédition et administration: o
Imprim. de l'Union, Berne
o • o Kapellenstrasse, 6 o • o

SOMMAIRE:

	Page
1. Les problèmes d'après-guerre	49
2. Seconde conférence socialiste internationale de Zimmerwald	51
3. L'exécution de la loi de protection ouvrière en 1915	53
4. Une nomination définitive	54

	Page
5. Le Nationalisme (suite)	55
6. Dans les Fédérations	56
7. Mouvement syndical international	59
8. Divers	60

Les problèmes d'après-guerre

Il n'y a pas d'illusions à se faire sur l'attitude que les diplomates et les politiciens des différents pays belligérants auront vis-à-vis du prolétariat au moment de la discussion des traités de paix. S'ils ne sont pas suffisamment organisés pour qu'il soit prudent d'écouter le desiderata, ceux qui auront passé de longs mois sur les champs de bataille ou qui auront donné le maximum de leur puissance de travail dans les fabriques d'armes et de munitions, n'auront pas un mot à dire lors du règlement des comptes. Une fois de plus s'affirmera cet axiome: « Le peuple, c'est de la chair à canon. » Si la paix trouve le prolétariat désarmé, parce qu'il se sera laissé prendre au mirage de l'Union sacrée, la situation des ouvriers risque d'être alors plus mauvaise encore qu'avant la guerre.

Et pourtant, au point de vue purement matériel, combien de problèmes sont à examiner et qui n'intéressent pas seulement les « officiels », mais aussi, nous disons même surtout, la classe ouvrière. Pour beaucoup, ce ne sera pas chose facile que de les solutionner, mais il en est trois qui méritent que la classe ouvrière s'y intéresse, et qu'elle mette tout en œuvre pour que ses intérêts soient sauvagardés. Ce sont:

- 1^o *La question des dommages de guerre.*
- 2^o *Les traités de travail.*
- 3^o *Le problème de la main-d'œuvre étrangère.*

En apparence, ces problèmes semblent devoir intéresser la classe ouvrière des pays belligérants seulement. Mais réellement, leur importance est telle qu'il n'est pas possible que les « neutres » ne s'en préoccupent pas. Les relations politiques, industrielles et commerciales ont brisé les frontières depuis longtemps, et la situation des ouvriers d'une industrie dépend, dans une certaine mesure, de celle qui est faite aux ouvriers de la

même industrie dans les pays voisins. Aussi, ce serait commettre une lourde faute que de vouloir poser certains problèmes sur le terrain national seulement.

Les dommages de guerre

C'est là un des problèmes les plus difficiles à résoudre et qui peut prêter le plus à l'arbitraire, si on ne veut tenir compte que des intérêts personnels, sans souci aucun de l'intérêt collectif. Et ce problème exige, pour l'avenir industriel des pays en guerre, qu'il soit solutionné rapidement. Les belligérants, et les « neutres » également, devront, dès que la paix sera signée, faire de gros efforts pour s'introduire sur le marché mondial que la guerre aura bouleversé. Certains pays « neutres », tels les Etats-Unis par exemple, auront profité de la période de guerre pour développer leurs industries et accaparer le marché; et l'effort donné par ces pays sera continué après la guerre. Ce ne sera donc pas chose facile que de reprendre un peu de terrain à ces concurrents qui auront eu le champ d'autant plus libre pour s'organiser industriellement et commercialement, que certains de leurs concurrents d'hier sont des clients aujourd'hui.

Puis, parmi les belligérants, il y aura l'Allemagne qui donnera certainement un effort surhumain pour reconquérir un marché que la guerre lui aura enlevé. Et le système de pénétration de l'Allemagne, ainsi que son esprit d'organisation nous obligent à admettre que la concurrence aura affaire à forte partie. A ce sujet, on objectera probablement que les Alliés d'aujourd'hui sauront briser, après la guerre, tous les plus grands efforts de l'Allemagne, par un boycott et des traités de commerce sérieusement organisés. Certes, il n'est pas facile de prévoir ce que pourront être les résultats de pareilles mesures. Mais nous avons l'impression qu'elles rencontreront de telles difficultés pratiques que le marché,